

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Le **30 juin de l'an 2025** à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents : 8

CHEVROL Nadine, **COHET** Daniel, **DOREY** Odile, **MARCON** Françoise, **POUZIN** Chantal, **SEYVET** Sabine.

Absents représentés :

MASSON Serge représenté par **POUZIN** Chantal

MOREL Jean Pierre représenté par **COHET** Daniel

VANARET Laurence représentée par **CHEVROL** Nadine

Absent excusé : **SENERCHIA** Fabrice

Nbre de votants : 9

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H12 et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil municipal du 19 mai 2025 :

Modification dans informations diverses : ~~Nous allons~~ *Le SIVOS va être dans l'obligation de renouveler le CDD de l'agent technique pour une durée de deux mois (jusqu'au 31 août 2025) pour permettre à toutes les collectivités d'effectuer les démarches préalables à la titularisation de l'agent par les 4 collectivités concernées (St Laurent d'Onay, SIVOS, SIVU, Valherbasse)*

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV modifié du Conseil municipal du 19 mai 2025. Aucune remarque n'est formulée, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce PV modifié.

Ordre du jour :

	Délib N°	Objet
1	20-2025	Fonds de concours
2	21-2025	Convention de mise à disposition de l'agent technique
3	22-2025	Augmentation des loyers
4	23-2025	Nouveaux locataires
5		Informations diverses

1- Délibération N° 20-2025 – Fonds de concours :

Rappel : Fonds de concours possible sur le mandat : 10 341€

Déjà attribués pour la Montée du Bois d'Onay : 6 000€ (3 000€ reçus en 2024 et 3 000€ prévu à la fin des travaux)

Proposition :

- Fenêtre du presbytère : 2 900€ (7 389€ HT)
- Reprise garde-corps presbytère : 141€ (712,25€ HT devis Pollien)
- Faîtière Maison "Thomé" : 800€ (1 644,32€)

- Parquet appartement : 500€ (1089 €)

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à demander l'attribution des fonds de concours répartis comme suit : - Fenêtre du presbytère : 2 900€ - Reprise garde-corps presbytère : 141€ - Faîtière Maison "Thomé" : 800€ - Parquet appartement : 500€

2- Délibération 21-2025 : Convention de mise à disposition de l'agent technique

Le contrat de l'agent technique prend fin le 30 juin 2025. Il était prévu que chaque collectivité le titularise (8h à St Laurent d'Onay, 8h au SIVOS, 8h au SIVU et 8H à Valherbasse). Afin de permettre à chaque collectivité d'effectuer les démarches pour le titulariser, il est nécessaire de refaire un nouveau CDD porté par le SIVOS du 1^{er} juillet au 31 août. Il faut donc prolonger la convention de mise à disposition par le SIVOS de cet agent jusqu'au 31 août 2025.

Echanges :

Valherbasse porterait les 16 heures, avec une convention avec le SIVU.

Le poste a été déclaré vacant, nous n'avons reçu aucune candidature.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition pour une durée de deux mois du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025.

3- Délibération N° 22-2025 – Augmentation des loyers au 1^{er} juillet :

Mme le Maire rappelle que les loyers augmentent chaque année au 1^{er} juillet et qu'ils sont indexés sur l'indice IRL du 4^{ème} trimestre de l'année précédente, donc 2024. Cette année cela représente une augmentation de 1,82%, soit :

	LOYER JUILLET 2024 HC	LOYER JUILLET 2025 HC
120 A	306,15 €	311,72 €
120 B	332,30 €	338,84 €
120 C	319,20 € + 18,50 €	325,00 € + 18,50 €
120 D	347,25 € + 15,80 €	353,57 € + 15,80 €
120 E	598,00 € + 37,00 €	608,88 € + 37,00 €
35 A	407,95 €	415,57 €
35 B	503,70 €	512,86 €
55	487,55 €	496,42 €

Echanges :

Les charges sont recalculées en fonction principalement de la consommation de gaz de l'année précédente.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'augmentation des loyers comme présentés dans le tableau précédent et autorise Mme le Maire à les appliquer.

4- Délibération N° 23-2025 – Nouveaux locataires :

- Suite au départ des locataires du presbytère (35B), l'appartement est reloué au locataire de l'appartement de l'école qui souhaitait changer de logement à partir du 18 juin.
 - Suite au départ de la locataire du 120 C de la maison Thomé, l'appartement est reloué à partir du 20 juillet.
 - Suite au départ du locataire de l'appartement de l'école, l'appartement est également reloué (signature du bail le 1^{er} juillet).
- Il n'y aura pas de vacance dans les logements.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
9	0	1	Adopté à l'unanimité Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les baux avec les nouveaux locataires.

4- Informations diverses :

Virement de crédit :

Suite au transfert du SDIS à l'agglo, l'attribution de compensation de Saint Laurent d'Onay est négative, n'ayant pas prévu la somme de 492 € au budget, nous avons réalisé un virement de crédit (la M57 prévoit cette possibilité sans délibération, mais avec information aux conseillers).

Amendes de police :

Le projet consiste à

- Matérialiser des places de stationnement le long de la maison Thomé avec pose de jardinières en bois et signalétique adaptée.
- Poser un miroir supplémentaire à la sortie du chemin Fayard
- Panneaux et borne à poser pour interdire l'accès du chemin au-dessus du lotissement aux véhicules motorisés afin de le sécuriser.

Logement :

Le logement de l'école nécessite des travaux de rénovation avant le changement de locataire :

- Sol d'une chambre et de la pièce principale à changer : un devis pour fourniture d'un parquet flottant stratifié pour pièces humides a été demandé (1089 € TTC). Les futurs locataires proposent de le poser en contre partie d'un mois de loyer (le loyer ne sera dû qu'au 1^{er} août alors que le bail sera signé à partir du 1^{er} juillet), ce qui évite une vacance du logement (aucune entreprise ne serait intervenue avant fin août).
- Cabine de douche à remplacer : pose d'un receveur de douche et de deux parois vitrées en interne.

Concernant le 35B du presbytère, l'intervention d'un électricien a été nécessaire pour remettre l'électricité aux normes dans l'appartement et à la cave.

Voir aussi dans l'appartement 35A si le problème électrique n'est pas le même.

Eglise : reprise de l'électricité et remplacement des ampoules par de l'éclairage LED, un devis a été demandé.

La tringlerie des volets nécessite une reprise autant au presbytère qu'à l'école.

Point travaux :

Dossier rénovation bâtiments communaux :

- Remplacement des fenêtres de la salle associative : travaux faits par l'entreprise PROSTYL (5009,09 € TTC), reste à réaliser en interne les caissons au dessus des fenêtres
- Pose du parquet flottant au sol de la salle du conseil : travaux réalisés par l'entreprise DAUPHINOISE fin juin (3847,61 € TTC)

- Éclairage des salles communales, remplacement des blocs existants par des blocs LED : travaux réalisés par l'entreprise AEC fin juin (1263,60 € TTC)

L'ensemble des travaux prévus est réalisé. Les demandes de subvention au Département (11 211,19€) et au SDED (1 755,85€) sont en cours. Concernant la région (1 2598 € prévu au budget) la demande n'est toujours pas validée. Subvention région : Bonus ruralité 24 400€ - somme utilisée pour la réfection du toit de la salle associative « orthophoniste » 3 115€.

- Fenêtres et garde corps des appartements du presbytère : l'entreprise POLLIEN s'est déplacé pour prendre les mesures.
- Réparation de la faîtière à la maison THOMÉ : L'entreprise LCG (1808,75 € TTC) est intervenue fin juin.

Voirie :

- Rebouchage des nids de poule par l'entreprise BAJAT : 1,5T à la montée du bois d'Onay et chemin du Piquet
- Débroussaillage des routes goudronnées par l'entreprise DOCHIER
- Fossé et saignées à prévoir

Divers :

- Réunion Ambroisie : frelon asiatique le 2 juillet à PEYRINS
- Réception du panneau « Village Ambassadeur du Don d'Organe » - Implantation à prévoir
- PCS transmis à la préfecture avec la chronologie du travail. Réponse de la préfecture :

« Je vous remercie et tiens à saluer ce travail qui me paraît opérationnel et très adapté à l'échelle de votre commune. 20 pages, cela est amplement suffisant pour gérer un événement quelle que soit le risque concerné.

Je prends note également de la diffusion du DICRIM auprès de vos habitants. »

- Fibre : L'autorisation a été donnée par la commune pour implanter des poteaux supplémentaires chemin Berthalinières. Plusieurs propriétaires privés ont également donné leur accord pour l'implantation de poteaux afin de lever les problèmes sur la commune.

- SIEH : prix de l'eau : augmentation de 0,05€ /m³ (1,25€) et abonnement inchangé.

Taxes agence eau environ 12 %

- Conseil école : effectifs rentrée 2025 141 élèves. En ce qui concerne Saint Laurent d'Onay, l'effectif est stable (15)

- Transport scolaire à partir de la rentrée 2025 : le trajet sera modifié pour desservir la montée du Bois d'Onay. Trajet validé par Valence Romans Mobilité et Citéa.

- Avec le passage à Windows 11, il sera probablement indispensable de remplacer l'ordinateur de la mairie.

La séance est levée à 21H12.

PV approuvé lors du Conseil Municipal du 8 septembre 2025 ;

Le Maire

Le secrétaire de séance



